

Editorial

Face à la crise économique que nous connaissons, l'austérité budgétaire et les mesures d'aide aux entreprises sont devenues les priorités du gouvernement. Dans ce contexte, il est tentant de faire passer les considérations environnementales au second plan, un luxe qui entraverait l'activité industrielle et augmenterait les coûts de production. Certaines réglementations, pourtant indispensables, sont revues à la baisse ; ainsi pour l'élevage porcin, où le régime de l'enregistrement se substitue à la demande d'autorisation préalable, supprimant l'étude d'impact, de danger et l'enquête publique, pour les installations jusqu'à 2000 têtes. Deuxième exemple : un arrêté préfectoral vient d'autoriser, pour trois ans, le dépassement de 40 % du taux maximal de nitrates (50 mg/litres d'eau) dans le réseau de distribution du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable (SIAEP) pour la zone Tarbes Nord (alimentant 26 communes et 10 000 personnes).

Ces régressions sont inacceptables. D'abord parce que toutes les études scientifiques récentes mettent en évidence les effets des pollutions sur l'état de santé de la planète et de ses habitants. Ensuite, parce que la défense de l'environnement n'est pas contreproductive, bien au contraire, elle est porteuse d'avenir : elle propose de nouveaux modes de production et de consommation respectueux de l'environnement, de la biodiversité, de la qualité de vie de tous. **C'est ce combat que le GADEL avec ses associations lotoises mène au jour le jour**, pour que la Charte de l'Environnement, inscrite dans le préambule de la Constitution, se concrétise en actes dans notre quotidien.



Le classement du Lot au palmarès de l'écologie

Le palmarès national de l'écologie publié par l'hebdomadaire « La Vie » en novembre 2013 a laissé plus d'un lecteur Lotois dubitatif : comment est-il possible que notre beau département, si fier de sa nature préservée, soit seulement classé en 66ème position, en compagnie des plus mauvais élèves de France ?

Parce que nous rencontrons autour de nous des agriculteurs conscients de la nécessité de produire autrement, soit labellisés bio soit en conversion, nous avons l'impression que le Lot est dans la bonne voie de la transition écologique.

Qu'en est-il réellement ?

Nous avons voulu vérifier l'objectivité de l'article de « La Vie »,

en regardant de plus près l'un des critères retenus pour le classement : l'agriculture biologique. Le tableau ci-dessous, établi par l'Agence Bio, permet de comparer les données des départements de Midi-Pyrénées. Compte tenu des disparités des surfaces cultivées, la part du bio dans la surface agricole utile (SAU) est un bon indicateur : avec 3,9% le Lot se situe à peine

au-dessus de la moyenne nationale (3,5%), bien loin derrière l'Ariège, l'Aveyron ou le Gers. Avec 4% d'augmentation entre 2011 et 2012, c'est également l'une des plus faibles progressions dans la région ; la diminution des surfaces en conversion sur la même période est importante (-49%), sans doute en corrélation avec la réduction des subventions.

Nombre d'opérateurs et surfaces bio (ha) en 2012

	Nb. Exploitations		Surfaces certifiées bio		Surfaces en conversion				Surfaces certifiées + conversion			Transformateurs	Distributeurs
	2012	Evol. / 11	2012	Evol. / 11	C1	C2/C3	Total C123	Evol. / 11	2012	Evol. / 11	% SAU tot (1)		
09 ARIEGE	321	3%	15 181	59%	295	1 049	1 344	-79%	16 525	3%	11,8%	29	14
12 AVEYRON	455	4%	33 462	21%	1 436	2 379	3 815	-53%	37 278	4%	7,2%	79	29
31 HAUTE-GARONNE	319	9%	8 942	39%	537	2 192	2 729	-40%	11 671	6%	3,6%	159	62
32 GERS	562	12%	21 105	27%	3 049	4 265	7 314	-17%	28 419	12%	6,5%	71	19
46 LOT	224	1%	7 368	29%	476	850	1 326	-49%	8 694	4%	3,9%	37	15
65 HAUTES-PYRENEES	103	10%	2 201	53%	171	378	549	-51%	2 750	7%	2,0%	31	10
81 TARN	304	9%	7 876	28%	1 007	1 792	2 799	-28%	10 676	7%	3,7%	63	28
82 TARN-ET-GARONNE	312	7%	7 976	16%	383	1 029	1 412	-47%	9 388	-2%	4,5%	43	27
MIDI-PYRENEES	2 600	7%	104 112	29%	7 353	13 935	21 288	-44%	125 400	6%	5,5%	512	204

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
09	37	33	23	26	38	20	40	34	27	36	25
12	156	170	179	144	163	162	137	132	152	113	124
31	50	57	58	46	43	52	55	36	24	35	42
32	63	66	47	56	68	63	72	53	65	62	70
46	69	77	56	47	42	36	52	45	36	31	35
65	34	38	48	36	52	42	42	27	32	30	32
81	90	87	72	67	68	67	60	68	56	57	66
82	40	49	47	44	43	36	44	30	31	28	28
MP	539	577	530	466	517	478	502	425	423	392	422

Evolution du nombre d'installations aidées - Source Chambre d'Agriculture Midi-Pyrénées

L'Aveyron et le Gers se classent plutôt bien en ce qui concerne la surface cultivée en bio. Encore faudrait-il prendre en compte les différentes productions : une part prépondérante est consacrée aux surfaces toujours en herbe et aux cultures fourragères dans l'Aveyron, aux cultures céréalières dans le Gers. Une corrélation peut être établie entre le changement et le nombre des installations aidées d'agriculteurs : il a augmenté dans ces deux départements, tandis qu'il a été divisé par deux dans le Lot entre 2002 et 2012. Autre élément à prendre en compte : l'érosion du nombre d'exploitations (-33% pour les surfaces moyennes, en 10 ans de 2000 à 2010, selon les statistiques Agreste Midi-Pyrénées) a conduit à une extension de leur taille ; mais productivisme et qualité ne font pas nécessairement bon ménage.

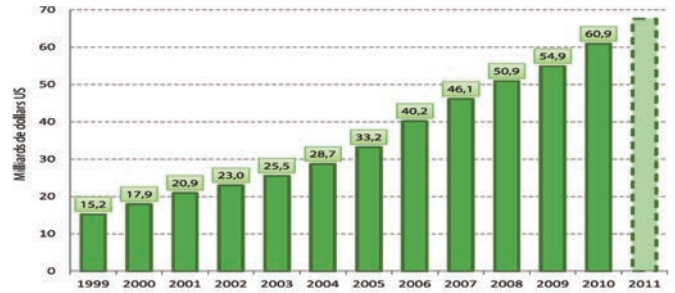
Dans le même temps la demande des consommateurs n'a pas cessé de croître, bien plus rapidement que la production. Cette évolution du marché est accélérée par la publication de rapports scientifiques, qui mettent en évidence les dangers pour la santé de l'utilisation des pesticides et des produits phytosanitaires

taires dans l'agriculture conventionnelle. Nul ne doute aujourd'hui qu'il est nécessaire de promouvoir des méthodes et des techniques respectueuses de l'environnement. L'agriculture bio est une solution valable, en termes de réduction des coûts de production, d'économie d'énergie et en potentiel d'emploi.

C'est également une solution rentable qui permet à la production locale de s'ajuster aux besoins de la consommation locale, en favorisant les circuits courts de transformation et de distribution.

C'est la direction de l'avenir, que le Lot doit choisir.

G.W.



Evolution du marché alimentaire bio mondial de 1999 à 2010 - Source Agence Bio

Mettre fin à l'usage des pesticides

Publié en octobre 2012, le rapport d'information du Sénat sur les pesticides reste d'actualité. Composée de 27 sénateurs, la mission a choisi de concentrer sa réflexion sur l'impact des pesticides sur la santé des fabricants, agriculteurs, épandeurs professionnels, personnels des silos de stockage, paysagistes, familles de ces personnes et riverains des activités de fabrication, de transport, de stockage et d'épandage des pesticides. Publié après 7 mois d'enquête, le rapport est constitué de 600 pages.

Voici les 5 constats dressés par la commission :

Premier constat : les dangers et les risques des pesticides pour la santé sont sous-évalués. Certaines manifestations d'effets sanitaires potentiellement lourds et à long terme ne peuvent actuellement être recensées et semblent être appelées à se multiplier.

Deuxième constat : la mise en vente de produits pesticides dépend de l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), valable dix ans. Les effets de ces produits sur la santé se manifestent parfois plusieurs dizaines d'années après leur utilisation.

Le suivi des produits après leur mise sur le marché n'est qu'imparfaitement assuré au regard de leurs impacts sanitaires réels et l'effet des perturbateurs endocriniens est mal pris en compte.

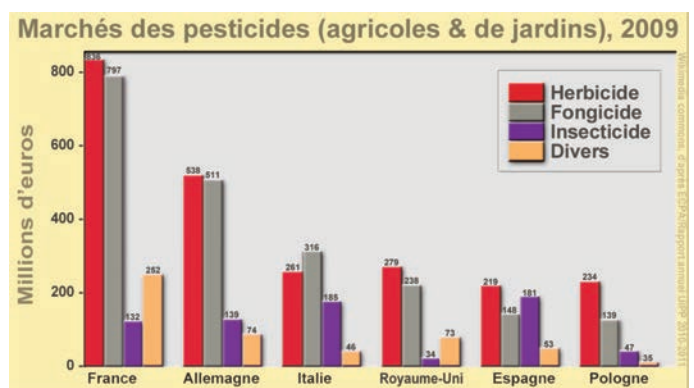
Il est donc nécessaire d'améliorer la procédure d'autorisation de mise sur le marché des pesticides (AMM) et le suivi post-AMM.

Troisième constat : les protections contre les pesticides ne sont pas à la hauteur des dangers et des risques, que ce soit lors de leur conception, de leur fabrication, de leur commercialisation ou de leur utilisation. Les matériels d'épandage des pesticides et les équipements de protection individuelle ne protègent pas toujours efficacement l'utilisateur.

Quatrième constat : conçues après la

gadel-Infos est édité par le GADEL, Groupement Associatif de Défense de l'Environnement du Lot Espace Clément Marot, Place Bessières, 46000 Cahors gadel46@free.fr Tél : 09 50 39 79 17

Ont participé à ce n°2 :
Françoise Maurer
Jacques Philibert
Georges Winter
Thierry Leurain
Anne-Sophie Goze



Seconde Guerre mondiale pour produire et vendre toujours davantage, les pratiques industrielles, agricoles et commerciales actuelles n'intègrent pas suffisamment la préoccupation de l'innocuité pour la santé du recours aux pesticides. Il convient donc de mieux cerner les limites de ces pratiques et de faire évoluer ce modèle.

Cinquième constat : le plan Ecophyto 2018, qui prévoit de réduire de 50 % la quantité de pesticides utilisés en France à l'horizon 2018, doit être renforcé. En effet, quatre ans après son lancement, l'usage de pesticides a augmenté au lieu de se réduire. G.W.

Une étude de l'institut français de l'alimentation : des pesticides dans nos assiettes.

Les 12 fruits et légumes les plus contaminés :
Pêche - Pomme - Poivron - Céleri - Nectarine - Fraise - Cerise - Chou frisé - Laitue - Raisin (importé) - Carotte - Poire

Les 15 fruits et légumes les moins contaminés :
Oignons - Avocat - Maïs doux - Ananas - Mangue - Asperges - Petits pois - Kiwi - Chou - Aubergine - Papaye - Pastèque - Brocoli - Tomate - Patate douce

Actu juridique

Depuis plusieurs années déjà, le GADEL agit en justice pour faire condamner les auteurs de dommages à l'environnement lotois.

Et les affaires ne manquent pas dans le département : pollutions des eaux, exploitation de carrières sans autorisation, décharges sauvages, construction de bâtiments sur des zones non autorisées, destruction d'espèces protégées, ... de quoi faire frémir ! La dernière affaire en date concerne la réalisation de remblais par la SAS ESPERELOT sur des terrains classés zone naturelle par le plan d'occupation des sols d'Espère. L'objectif de ces travaux était la construction d'une station service. Le GADEL a porté plainte pour ces faits et a obtenu gain de cause, puisque le tribunal correctionnel de Cahors a reconnu le 20 décembre dernier la société ESPERELOT coupable d'avoir réalisé des travaux en pleine zone naturelle, en violation du POS. Elle a été condamnée à payer une amende de 3 000 €, ainsi qu'à verser respectivement au titre de dommages et intérêts 1 500 € au GADEL et à FNE Midi Pyrénées, toutes deux parties civiles dans cette affaire. La société ayant fait appel, nous attendons dorénavant la prochaine audience qui se déroulera devant la Cour d'Appel d'Agen. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une victoire du GADEL contre les auteurs de dommages à notre nature lotoise. A-S G.

Malbouffer moins pour s'alimenter mieux

"I don't care about spots on my apples just leave me the birds and the bees"
(Joni Mitchell - 1970).

"Peu m'importent les taches sur mes pommes, laissez-moi les oiseaux et les abeilles."

Alors que les scandales alimentaires reviennent au premier plan, lasagnes frelatées au canasson, concombres aux Escherichias coli, lait chinois à la mélanine, poulets anglo-saxons aux boues de stations d'épuration et farines animales britanniques contaminées à l'encéphalite spongiforme bovine introduites dans l'alimentation animale, on mange de plus en plus n'importe quoi, n'importe comment, n'importe quand, n'importe où et avec n'importe qui.

L'alimentation a perdu sa valeur intrinsèque, le prix est désormais le seul paramètre utilisé pour orienter les choix alimentaires.

Nous découvrons que le système agroalimentaire qui entend nourrir 7 milliards d'individus fait appel à des traders pour négocier la matière première au plus bas prix. Cet agrobusiness est sans limite, tout comme la dérive de la production alimentaire mondiale : laits enrichis et allégés, alicaments censés résoudre tous les maux, invasion des OGM, des nanotechnologies, des produits restructurés, des aliments irradiés, notamment l'eau sous plastique. Bientôt les pommes « inoxydables »* (*Arctic apples* www.arcticapples.com) et le steak produit in vitro à partir de cellules-souches.

Le marketing et le matraquage publicitaire déterminent également les façons de manger alors que s'alimenter engage l'être humain dans toutes ses dimensions, biolo-

gique, culturelle, économique, sociale, écologique et anthropologique.

2014 est l'année européenne de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette volonté est inscrite à l'échelon hexagonal et devra se traduire dans les

préoccuper d'une véritable transition alimentaire. (Voir le film documentaire www.commentnourrir.lavenir.com qui permet de trouver des réponses concrètes).

Faire pression sur les gouvernements, les déci-

deurs locaux et les entreprises pour donner sa juste place à l'alimentation biologique.

D'ores et déjà de nombreuses villes se sont engagées dans le processus 100% biologique en réinstallant des paysans pour développer des circuits courts y compris pour l'aide alimentaire qui devrait être un service public. Des régions s'organi-



Plans Départementaux de Prévention et de Gestion des Déchets, celui du Lot entrant en révision cette même année.

Suffisamment de nourriture est disponible dans le monde mais un milliard de personnes souffrent de faim et un autre milliard de malnutrition. Un tiers de cette nourriture produite est perdue et gaspillée soit 1,3 milliard de tonne par an. En Europe et Amérique du Nord 280-350 kg/personne/an contre 125-165 kg dans les pays pauvres.

Dans les perspectives de rareté des ressources et de crise climatique nous allons devoir remettre en cause nos habitudes alimentaires, un changement uniquement technique ne suffira pas. Le moment est venu de se

sent et proposent des repas Bio dans les lycées, des villages choisissent une nourriture locale de qualité pour les cantines scolaires. Les hôpitaux et maisons de retraite devraient également faire ce choix pour mieux alimenter malades et personnes âgées.

Il est temps de se réapproprié notre alimentation. Devenons exigeants ! Une exigence qui renvoie à la source, aux « vrais » paysans qui pratiquent une agriculture vivante, de proximité, saine et nutritive.

Recherchons les produits frais et locaux et évitons les produits industriels y compris la bio des grandes surfaces.

F.M.

Les OGM au Sénat

Le vote d'un sénateur du Lot empêche l'interdiction d'une variété de maïs génétiquement modifié de Monsanto, le MON810

Une proposition de loi a été déposée au Sénat le 4 février 2014 par Alain Fauconnier (Groupe socialiste, Aveyron). Elle avait pour objet d'interdire la mise en culture des variétés de maïs génétiquement modifié sur le territoire national. En séance du 17 février, J-C. Requier, élu sénateur du Lot en septembre 2011, membre du parti radical de gauche, maire de Martel et conseiller général, président de la fédération départementale d'énergie du Lot, a voté pour la motion présentée par l'UMP, opposant « l'exception d'irrecevabilité » à la proposition d'interdiction.

Comme cette motion a été adoptée par 171 voix contre 169, le vote de J-C. Requier a été déterminant pour rejeter la proposition de loi : le maïs génétiquement modifié MON810 pourrait donc être semé dès le printemps prochain.



technologie d'extraction par fracturation hydraulique, le gouvernement de David Cameron a annoncé un plan d'aménagement de la fiscalité en faveur des communes qui seront touchées par les travaux d'exploration, jusqu'à deux millions d'euros par an pour chaque site. **Cela suffira-t-il pour réparer les dommages irréversibles causés à l'environnement ?**



Les chaufferies au bois collectives du Lot : une fausse bonne solution.

Depuis 2007, sous l'impulsion du Conseil Général et du SYDED, 9 communes du Lot ont mis en place des chaufferies collectives utilisant le bois. A l'heure de la transition énergétique et du développement durable, le Département a sans doute voulu être à l'avant garde, mais ce choix semble très critiquable sur plusieurs points selon le rapport établi par l'association « Livernon Autrement ». Sur le plan sanitaire, ces chaufferies font courir des risques élevés aux populations environnantes. En effet, si elles sont dotées de cyclone permettant de réduire les émissions de poussière, elles ne comportent pas de filtres visant à retenir les particules ultrafines dont la dangerosité est avérée : ces particules de diamètre inférieur à 2,5 microns pénètrent dans les alvéoles pulmonaires et dans le sang et peuvent provoquer de multiples pathologies, notamment chez les jeunes enfants et les personnes âgées souffrant de problèmes respiratoires. Plus de la moitié de ces installations sont pourtant situées à proximité d'écoles ou d'établissements recevant du public (dont une maison médicalisée !).

Sur le plan technique, ces réalisations soulèvent deux interrogations :

- pourquoi comportent-elles systématiquement une chaudière fuel en secours : la filière bois ne serait-elle pas fiable ? Si les nuisances occasionnées par les poussières devaient entraîner l'abandon du bois au profit du fuel, quel en serait l'impact financier pour les abonnés qui

n'ont pas été incités à améliorer l'isolation de leur logement ?

- l'ADEME a défini un critère pour juger de la viabilité d'une installation de chauffage collective : la densité thermique, rapport entre les besoins en énergie des bâtiments (en MWh/an) et la longueur du réseau de distribution de chaleur (en mètre), doit être en principe au moins égale à 3. Plus cette valeur est élevée et plus le réseau est rentable. Les 12 réseaux de chaleur du SYDED présentent une densité thermique comprise entre 0.33 et 0.80.

Il est donc permis de douter fortement de la rentabilité et de la pérennité de toutes ces installations.

Sur le plan économique, la dépense totale s'élève à 12 millions d'euros, subventionnée à hauteur de 66%, dont 17% par le Conseil Général, le SYDED prenant en charge 34%. Le coût moyen de l'investissement par abonné raccordé (702 abonnés) ressort à 17 000 euros dont 2830 euros attribués par le Conseil Général. Nombreux sont les lotois qui auraient souhaités bénéficier d'une telle générosité de la part du Département pour leur installation de chauffage, d'autant que dans le même temps ce dernier se félicite d'attribuer 500 euros à des foyers modestes pour « habiter mieux ».

N'y aurait-il pas deux poids et deux mesures dans cette politique énergétique ?

En définitive il est surprenant de voir le Département du Lot et le SYDED inciter des communes à construire des équipements aussi dangereux pour la population alors que la transition énergétique, ainsi que vient de le rappeler la Cour des Comptes, passe prioritairement par des économies d'énergie dans les logements, donc par une meilleure isolation. C'est vers cet objectif que les subventions du Département doivent être orientées.

Sans doute le SYDED trouve-t-il son intérêt dans cette affaire, mais il serait dommageable pour les lotois que la politique énergétique du Département soit conçue à son seul profit, comme a pu l'être celle de la France en faveur d'EDF à partir des années 60, avec l'engagement effréné dans le nucléaire.

T.L.

AG du GADEL
Samedi 22 mars,
de 9h30 à 16h00
Espace Clément Marot,
salle 306
Bilan 2013 et orientations
2014



Gaz de schiste

Le groupe français pétrolier l'a annoncé lundi 13 janvier : Total va investir 36 millions d'euros (30 millions de livres) dans la recherche de gaz de schiste dans le centre de l'Angleterre.

Total est devenu depuis ce lundi matin le premier grand groupe pétrolier au niveau mondial à exploiter le gaz de schiste. Interdit d'exploration en France, le groupe français a en effet annoncé la signature d'un accord pour l'exploitation du gaz non-conventionnel au Royaume-Uni. Pour contrer les associations écologistes qui continuent de dénoncer l'impact destructeur pour l'environnement, de la